

**RECOMMANDATIONS DE LA REUNION TECHNIQUE DES  
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE ET DES FORA REGIONAUX EN  
CONTRIBUTION A LA SESSION DU COMITE D'APPUI TECHNIQUE ET  
DES REUNIONS DE HAUT NIVEAU DU MECANISME REGIONAL DE SUIVI  
DE L'ACCORD CADRE POUR LA PAIX, LA SECURITE ET LA  
COOPERATION POUR LA RDC ET LA REGION ET DU PACTE DE LA CIRGL  
SUR LA PAIX, LA SECURITE, LA STABILITE ET LE DEVELOPPEMENT**

**Le 10 Septembre 2019, Nairobi, Kenya**

Du 8 au 9 Septembre 2019, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs (OESG) en collaboration avec la Concertation des Collectifs des Associations Féminines dans la région des Grands Lacs (COCAFEM-GL), le Fond pour les Femmes Congolaises (FFC), le Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ainsi que les partenaires de la Coopération suisse et CARE International ont organisé, à Nairobi, au Kenya, une réunion consultative des organisations de la société civile et des fora de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs(CIRGL).

Outre l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, étaient présents les représentants du Bureau de liaison de l'Union Africaine pour la région des Grands Lacs, de la CIRGL, la Communauté des Etats d'Afrique Australe (SADC), du Mécanisme National de Suivi de l'Accord-cadre pour paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région.

La réunion avait pour objectif de générer des recommandations visant à accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les Etats signataires du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement pour la région des Grands Lacs (connu sous le vocable du Pacte de la CIRGL) et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région.

A l'issue de cette rencontre, les organisations de la société civile et les Fora ont réitéré leur engagement à poursuivre leur partenariat avec les Etats, les communautés économiques et mécanismes régionaux ainsi que toutes les institutions impliquées dans les processus de paix et de stabilisation dans la région.

Au cours des travaux, les thèmes suivants ont été abordés :

- L'état de mise en œuvre du Pacte de la CIRGL de 2006 et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région de 2013 ;

- Les changements majeurs nécessaires pour la promotion et la protection des droits de la femme et des groupes spécifiques ainsi que le rôle attendu des femmes, des hommes et des jeunes ;
- La participation des femmes et des jeunes dans les instances et les processus de prise de décision.

**A la lumière des présentations qui ont été faites, les avancées suivantes ont été notées :**

1. Un cadre légal et politique actuellement favorable à la promotion de la paix, la sécurité et la prévention des conflits dans la région ;
2. Un rapprochement entre les Chefs d'Etat et de gouvernements de la région et partant celui des peuples ;
3. Une coopération sécuritaire et judiciaire de plus en plus visible entre les pays ;
4. Des progrès démocratiques à travers une alternance pacifique au pouvoir ;
5. Une tendance en progression de la représentation et de la participation de la femme dans la gouvernance politique ;
6. Un renforcement des cadres d'échanges, de dialogue et de redevabilité entre les différents acteurs étatiques et non étatiques de la région ;
7. Le rôle actif des organisations de la société civile et des mouvements féminins en vue de l'autonomisation politique et économique de la femme ;
8. Un partenariat de plus en plus solide entre les gouvernements, les agences du système des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé ainsi que la société civile.

**En dépit de ces progrès, certains défis persistent, il s'agit entre autres:**

1. D'une application partielle des engagements pris par les Etats en matière de paix, de sécurité, de développement et de lutte contre les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) malgré un cadre juridique et une politique favorable ;
2. La persistance des groupes armés dans la région, ce qui éloigne l'espoir d'une paix durable et d'un lendemain meilleur particulièrement pour les femmes et les filles ;
3. Le non-respect des quotas et des parités dans des postes nominatifs et électifs dans certains pays de la région ;
4. La présence limitée des femmes dans les directoires des partis politiques ;
5. Des lois et structures électorales qui ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes dans certains pays de la région ;

6. Une faible présence des femmes dans les organisations inter-gouvernementales régionales et dans les processus de paix (négociation, médiation et de consolidation de la paix) ;
7. L'absence d'un cadre de concertation et de mentorat entre les femmes et filles senior et junior en politique et celles ayant des ambitions politiques au niveau local, national et régional ;
8. Un accès limité, pour les victimes des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre, aux services intégrés et holistiques contrairement à l'esprit et à la lettre de la Résolution 11 de la Déclaration de Kampala sur les Violences Sexuelles et Basées sur le Genre, ainsi qu'une réintégration communautaire problématique ;
9. La persistance de l'impunité pour les auteurs de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre pour cause de manque de preuves convaincantes et des lenteurs enregistrées dans le traitement des dossiers en justice ainsi qu'une coopération judiciaire encore timide ;
10. Insuffisance de budgets alloués à la lutte contre les VSBG et à la promotion de l'égalité de genres.

**En réponse à ce qui précède, il est recommandé aux mécanismes de gouvernance du Pacte de la CIRGL et de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région ce qui suit :**

1. Permettre à la société civile de procéder à une évaluation périodique de la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs ainsi que de l'Accord-cadre avec l'appui des garants de l'Accord-cadre et de faire rapport aux mécanismes de gouvernance habilités ;
2. Au Secrétariat exécutif de la CIRGL de revoir et d'harmoniser les termes de référence des fora, d'opérationnaliser les secrétariats du forum de jeunes au Kenya, du forum de femmes au Rwanda et du forum des organisations de la société civile en Tanzanie et formaliser les accords de siège relatifs à ces fora d'ici fin 2020 ;
3. Aux Etats membres de la CIRGL d'appliquer la parité au sein des organisations régionales et des instances nationales ; et atteindre le quota minimum de 30% d'ici fin 2020 ;
4. Aux Etats membres de veiller à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'inclure dans les lois régissant le fonctionnement des partis politiques et les lois électorales, des mesures contraignantes d'intégration de la perspective genre ;
5. Aux Etats membres de concrétiser leurs engagements en rapport avec

- l'allocation d'un budget annuel conséquent dédié aux actions de lutte contre les VSBG et à la promotion du genre ;
6. Aux Etats membres de mettre en place un centre régional de leadership féminin et de le doter d'un fonds d'appui pour son fonctionnement ;
  7. Aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de mettre en place un observatoire genre mixte réunissant les acteurs étatiques et non-étatiques ;
  8. Au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, de faciliter une session spéciale dans les pays clés entre les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers d'ici fin juin 2020 en vue d'appuyer les initiatives transfrontalières de la société civile ;
  9. Aux Etats membres de s'assurer de la cessation de l'impunité pour les auteurs des VSBG et de prendre toutes les dispositions pour garantir l'accès et la gratuité des services offerts aux victimes/survivantes de ces violences, leur compensation et réintégration communautaire ;
  10. Aux garants de l'Accord-cadre, de faciliter la concertation deux fois l'an entre les fora de la CIRGL et les organisations de la société civile de la région ainsi qu'un dialogue de haut niveau, une fois par an entre les garants de l'Accord -cadre, les Femmes leaders du Comité consultatif de la Plateforme des femmes et les organisations de la société civile et des fora régionaux.